

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

COURRIER ARRIVÉ LE:

17 MARS 2016

3<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Mercredi 9 mars 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.03.03/265

**Information sur le lancement de l'agenda 21  
de la Communauté d'Agglomération  
CAP Excellence  
et désignation d'un élu référent**

L'an deux mille seize, le mercredi 9 mars, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 29 février 2016.

| Présents : 32                                  |                     |                                   |
|------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Président                                      |                     |                                   |
| M. Éric                                        | JALTON              |                                   |
| Vice-Présidents                                |                     |                                   |
| M. Jacques                                     | BANGOU              | 1 <sup>er</sup> Vice-Président    |
| M. Georges                                     | DAUBIN              | 2 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| Mme Hélène                                     | MOLIA-POLIFONTE     | 4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Suzelle                                    | SEVILLE             | 5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Eliane                                     | GUIOUGOU-FIRPIONN   | 6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Murielle                                   | JABES               | 7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| M. Georges                                     | BREDENT             | 8 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| Mme Maguy                                      | CELIGNY             | 9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| M. Fred                                        | EUSTACHE            | 10 <sup>ème</sup> Vice-Président  |
| Mme Claudine                                   | CHALUS              | 12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| Mme Marie-Corine                               | LACASCADE-CLOTILDE  | 13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| Mme Renée-George                               | NABAJOTH-DELOUMEAUX | 14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| Conseillers Communautaires - Membres du Bureau |                     |                                   |
| Mme Marlène                                    | MELISSE-MIROITTE    |                                   |
| Mme Corinne                                    | PETRO               |                                   |
| M. Max                                         | CELIGNY             |                                   |
| M. Justin                                      | DESSOUT             |                                   |
| Mme Francesca                                  | FAITHFUL            |                                   |
| Autres Conseillers Communautaires              |                     |                                   |
| M. Georges                                     | BERGINA             |                                   |
| M. Jean-Luc                                    | CELIGNY             |                                   |
| M. Audry                                       | CORNANO             |                                   |
| Mme Lydia                                      | FANHAN-LAURIETTE    |                                   |
| M. José                                        | GUIOLET             |                                   |
| Mme Célia                                      | HATCHI-MIMIETTE     |                                   |
| Mme Solange                                    | LEBLANC             |                                   |
| M. Jocelyn                                     | LEREMON             |                                   |
| M. Maurice                                     | LORQUIN             |                                   |
| M. Alix                                        | NABAJOTH            |                                   |
| M. Jean-Charles                                | SAGET               |                                   |
| Mme Nadiyah                                    | SURVILLE-PERAFIDE   |                                   |
| Mme Nadège                                     | THÉOPHILE           |                                   |
| M. Max                                         | CELIGNY             |                                   |

**Excusés représentés : 2**Conseillers Communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI  
Pouvoir à M. Georges DAUBIN

Mme Juliana FENGAROL  
Pouvoir à M. José GUIOLET

**Excusés non représentés : 4**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
Mme Josiane GATIBELZA

Conseillers Communautaires:

Mme Ketty WALPO  
M. Denis BERNADOTTE

**Absents : 12**Vice-Président:

M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN  
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE  
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
M. Chazy CIRANY  
M. Harry DURIMEL  
M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN  
M. Olivier SERVA

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Murielle JABES* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement notamment son article L110-1 ;
- VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011.11.05/185 du 4 novembre 2011 portant engagement de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans la démarche d'Agenda 21;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.03.03/253 du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2016 portant débat sur les orientations budgétaires 2016 ;
- VU la délibération n°2016.03.03/257 du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2016 prenant acte du rapport sur la situation en 2016 en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Par délibération du Conseil Communautaire du 4 novembre 2011, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le 21ème siècle à l'échelle du territoire : l'Agenda 21 local (*ou A21 local*).

Ayant traité dans un premier temps le volet Climat Energie à travers l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence souhaite maintenant associer l'ensemble de la population et des acteurs locaux à une réflexion plus large sur les priorités locales en termes de développement durable. La concertation constitue, ainsi, un enrichissement vers une démocratie participative dans la mise en œuvre des politiques publiques et induit une prise de conscience collective.

Cette démarche devra aboutir à un document stratégique et opérationnel, conçu comme un outil évolutif de guidage des politiques communautaires selon les finalités et principes du cadre de référence national des projets de développement durable et en réponse à des enjeux locaux clairement identifiés.

L'agenda 21 de CAP Excellence devra porter spécifiquement sur le fonctionnement et les compétences propres de la Communauté d'Agglomération. Il devra être élaboré en cohérence avec les démarches et actions de développement durable déjà engagées sur le territoire communautaire notamment l'agenda 21 de la Ville des Abymes.

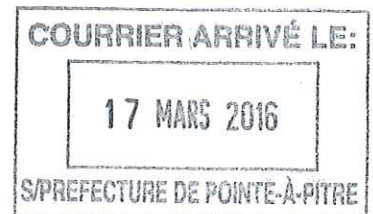
La gouvernance de l'Agenda 21 sera assurée par deux instances :

- un Comité Technique (*COTECH*) constitué de techniciens et référents experts dans les domaines liés aux cinq finalités de l'agenda 21 ;
- un comité de pilotage (*COPIL*), présidé par un élu référent, constitué des présidents de toutes les commissions thématiques de CAP Excellence et des représentants des villes membres et des partenaires institutionnels.

Afin de conduire le projet d'élaboration de l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et d'en garantir sa mise en œuvre, le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur la désignation d'un élu référent.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ;**



**ARTICLE 1-** De prendre acte de l'information sur la poursuite de la démarche de développement durable de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à travers l'élaboration son agenda 21.

**ARTICLE 2-** De désigner **Monsieur Alix NABAJOTH**, Conseiller Communautaire, en qualité d'élu référent afin de conduire l'élaboration de l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et de garantir sa mise en œuvre.

**ARTICLE 3-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application pratique de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence et le Comptable public assignataire de la Trésorerie d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur Alix NABAJOTH ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Monsieur Alix NABAJOTH, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 17 MARS 2016

